

Ad'AP : annexe 5.5 - Liste indicative des dérogations

Parent	Nom	Elément de la chaine de déplacement	Point Analysé	Point Critique	Dérog	Motif
1008 - Groupe scolaire Dubocage- Cartier	002. CARTIER Marcel mat	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	B - Porte	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR CONTRAINTES TECHNIQUES	OUI	Impossibilité technique
1010 - Groupe scolaire Pasteur	002. PASTEUR Louis mat	III – EQUIPEMENTS	A - Sanitaires non adaptés	(Absence de sanitaires adaptés sur ce niveau -cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 12) - DEMANDE DE DEROGATION POUR PRESERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL	OUI	Impossibilité technique
1010 - Groupe scolaire Pasteur	003. PASTEUR ex logement devenu bureaux	II – ENTREE / ACCUEIL / SAS	C - Porte d'entrée et SAS	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1011 - Groupe scolaire Les Sapins	002. LES SAPINS mat	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	F - Qualités générales du revêtement	(Présence de trous et de fentes) Compte tenu de l'état actuel du sol et de l'ancienneté du site, celui-ci ne pourra pas être modifié. DEMANDE DE DEROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE Notes :	OUI	Impossibilité technique
1011 - Groupe scolaire Les Sapins	002. LES SAPINS mat	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	B - Porte	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE Notes : Zone rendue non-accessible aux UFR.	OUI	Impossibilité technique
1018 - Groupe scolaire Marthe et Thomas Corneille	001. CORNEILLE Marthe prim	II – ENTREE / ACCUEIL / SAS	C - Porte d'entrée et SAS	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1018 - Groupe scolaire Marthe et Thomas Corneille	001. CORNEILLE Marthe prim	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	B - Porte	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1018 - Groupe scolaire Marthe et Thomas Corneille	001. CORNEILLE Marthe prim	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1018 - Groupe scolaire Marthe et Thomas Corneille	001. CORNEILLE Marthe prim	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1018 - Groupe scolaire Marthe et Thomas Corneille	001. CORNEILLE Marthe prim	III – EQUIPEMENTS	A - Sanitaires non adaptés	(Absence de sanitaires adaptés sur ce niveau - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 12) - DEMANDE DE DEROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE ENTRE LES MOYENS MIS EN ŒUVRE ET LES CONSEQUENCES	OUI	Impossibilité technique

Ad'AP : annexe 5.5 - Liste indicative des dérogations

Parent	Nom	Elément de la chaine de déplacement	Point Analysé	Point Critique	Dérog	Motif
1018 - Groupe scolaire Marthe et Thomas Corneille	001. CORNEILLE Marthe prim	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1018 - Groupe scolaire Marthe et Thomas Corneille	001. CORNEILLE Marthe prim	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1018 - Groupe scolaire Marthe et Thomas Corneille	001. CORNEILLE Marthe prim	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1018 - Groupe scolaire Marthe et Thomas Corneille	002. CORNEILLE Thomas mat	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1019 - Jules Ferry: Groupe scolaire / Maison des syndicats / Maison des jeunes	002. FERRY Jules mat	I – DE LA RUE A L'ERP	G - Ecart de niveau (ressaut)	(Ressaut non traité) ENTRÉE NON RENDUE ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE Notes : Voir à créer une entrée par le côté de l'école (accès cours)	OUI	Impossibilité technique
1019 - Jules Ferry: Groupe scolaire / Maison des syndicats / Maison des jeunes	002. FERRY Jules mat	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique
1020 - Ecole primaire Franklin	001. FRANKLIN prim	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1021 - BACHELET Theodore prim	Classes	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1022 - Groupe scolaire Houdemare	001. HOUEMARE Marie prim	III – EQUIPEMENTS	B - Sanitaires adaptés	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR PRESERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL	OUI	Impossibilité technique

Ad'AP : annexe 5.5 - Liste indicative des dérogations

Parent	Nom	Elément de la chaine de déplacement	Point Analysé	Point Critique	Dérog	Motif
1022 - Groupe scolaire Houdemare	001. HOUEMARE Marie prim	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1022 - Groupe scolaire Houdemare	001. HOUEMARE Marie prim	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	B - Porte	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR PRESERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL	OUI	Impossibilité technique
1022 - Groupe scolaire Houdemare	001. HOUEMARE Marie prim	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	B - Porte	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR PRESERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL	OUI	Impossibilité technique
1022 - Groupe scolaire Houdemare	001. HOUEMARE Marie prim	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1022 - Groupe scolaire Houdemare	001. HOUEMARE Marie prim	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1022 - Groupe scolaire Houdemare	001. HOUEMARE Marie prim	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1022 - Groupe scolaire Houdemare	001. HOUEMARE Marie prim	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1022 - Groupe scolaire Houdemare	001. HOUEMARE Marie prim	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1022 - Groupe scolaire Houdemare	002. HOUEMARE Marie mat	I – DE LA RUE A L'ERP	H - Escaliers extérieurs	(Absence de cheminement alternatif) ACCES NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique

Ad'AP : annexe 5.5 - Liste indicative des dérogations

Parent	Nom	Elément de la chaine de déplacement	Point Analysé	Point Critique	Dérog	Motif
1022 - Groupe scolaire Houdemare	002. HOUEMARE Marie mat	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1022 - Groupe scolaire Houdemare	002. HOUEMARE Marie mat	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1022 - Groupe scolaire Houdemare	002. HOUEMARE Marie mat	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	B - Porte	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR PRESERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL	OUI	Impossibilité technique
1022 - Groupe scolaire Houdemare	002. HOUEMARE Marie mat	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	B - Porte	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR PRESERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL	OUI	Impossibilité technique
1022 - Groupe scolaire Houdemare	002. HOUEMARE Marie mat	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	B - Porte	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR PRESERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL	OUI	Impossibilité technique
1023 - Groupe scolaire Jean de la Fontaine	001. FONTAINE Jean de la (prim + mat)	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	B - Porte	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR CONTRAINTES TECHNIQUES	OUI	Impossibilité technique
1023 - Groupe scolaire Jean de la Fontaine	001. FONTAINE Jean de la (prim + mat)	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	B - Porte	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR CONTRAINTES TECHNIQUES	OUI	Impossibilité technique
1024 - Groupe scolaire / Gymnase Pouchet-Graindor	003. GRAINDOR Gymnase	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1026 - Ecole maternelle Hameau des Brouettes	002. Logement Ecole	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	N - Ecart de niveau (ressaut)	Logement NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1028 - Ecole Maternelle Pape Carpentier	001. PAPE CARPENTIER mat	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique

Ad'AP : annexe 5.5 - Liste indicative des dérogations

Parent	Nom	Elément de la chaîne de déplacement	Point Analysé	Point Critique	Dérog	Motif
1033 - Ecole Maternelle Claudel / Gymnase Giraudoux / ESADH'Ar	002. GIRAUDOUX Gymnase	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	B - Porte	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1033 - Ecole Maternelle Claudel / Gymnase Giraudoux / ESADH'Ar	003. ESADH'Ar	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	N - Ecart de niveau (ressaut)	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1035 - Ecole Maternelle Lefort / Crèche Pain d'épices	001. LEFORT Achille mat	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1035 - Ecole Maternelle Lefort / Crèche Pain d'épices	001. LEFORT Achille mat	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	B - Porte	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1039 - Centre Saint Sever / Gymnase	003. SAINT SEVER halte garderie	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	N - Ecart de niveau (ressaut)	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE Notes : Hauteur = 0,05 m accès à la cour extérieure. Aide humaine éventuellement possible	OUI	Impossibilité technique
1042 - Gymnase Lenglen	001. LENGLEN Susane Gymnase + bureaux	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1042 - Gymnase Lenglen	001. LENGLEN Susane Gymnase + bureaux	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	B - Porte	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1042 - Gymnase Lenglen	001. LENGLEN Susane Gymnase + bureaux	III – EQUIPEMENTS	A - Sanitaires non adaptés	(Absence de sanitaires adaptés sur ce niveau - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 12) - DEMANDE DE DEROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE ENTRE LES MOYENS MIS EN ŒUVRE ET LES CONSEQUENCES	OUI	Impossibilité technique
1044 - Gymnase Boieldieu / Réfectoire la Rotonde / Crèche Ile aux trésors	002. ROTONDE	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE Notes : Il s'agit de l'accès au réfectoire (cantine), en général les élèves accèdent par la cours de l'école.	OUI	Impossibilité technique

Ad'AP : annexe 5.5 - Liste indicative des dérogations

Parent	Nom	Elément de la chaîne de déplacement	Point Analysé	Point Critique	Dérog	Motif
1048 - Centre Grammont	001. GRAMMONT centre de vie social	III – EQUIPEMENTS	D - Amphithéâtre ou salle recevant du public assis	(Estrade non accessible) Permettre à tous l'accès à l'estrade ou à la scène, notamment par la mise en place d'une plateforme élévatrice mobile faisant l'objet d'une demande de dérogation en préfecture.	OUI	Impossibilité technique
1049 - ANQUETIL Jacques Espace	Bâtiment C	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1057 - stade Mermoz	Club House	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1061 - Patinoire Guy-Boissière / Piscine Guy-Boissière	002. CENTRE HENRI BOISSIERE piscine	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1066 - Crèche Pierre de Lune	002. Crèche Soleil Levant	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	N - Ecart de niveau (ressaut)	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE Notes : Préconisation de cheminement alternatif en contournant la bâtisse vers la porte d'entrée côté "Rue".	OUI	Impossibilité technique
1066 - Crèche Pierre de Lune	001. PIERRE de LUNE crèche ancien Forbras	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	N - Ecart de niveau (ressaut)	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1066 - Crèche Pierre de Lune	001. PIERRE de LUNE crèche ancien Forbras	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique
1069 - Hôtel de ville	003. Jardin de l'Hôtel de Ville	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique

Ad'AP : annexe 5.5 - Liste indicative des dérogations

Parent	Nom	Elément de la chaîne de déplacement	Point Analysé	Point Critique	Dérog	Motif
1069 - Hôtel de ville	003. Jardin de l'Hôtel de Ville	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1069 - Hôtel de ville	003. Jardin de l'Hôtel de Ville	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1069 - Hôtel de ville	001. HOTEL DE VILLE bâtiment principal	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	B - Porte	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR CONTRAINTES TECHNIQUES Notes : Largeur du passage utile de la porte pour accéder à la petite salle des commissions = 0,76 m. Envisager la possibilité d'accéder par la double-porte en passant par le dégagement "hall d'entrée"	OUI	Impossibilité technique
1069 - Hôtel de ville	001. HOTEL DE VILLE bâtiment principal	III – EQUIPEMENTS	A - Sanitaires non adaptés	(Absence de sanitaires adaptés sur ce niveau - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 12) - DEMANDE DE DEROGATION POUR IMPOSSIBILITE TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique
1069 - Hôtel de ville	002. HOTEL DE VILLE Bourg l'Abbe	III – EQUIPEMENTS	A - Sanitaires non adaptés	(Absence de sanitaires adaptés sur ce niveau - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 12) - DEMANDE DE DEROGATION POUR IMPOSSIBILITE TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique
1070 - Halle aux toiles	002. Sanitaires publics Halle aux Toiles	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1071 - Salle Sainte croix des Pelletiers	001. SAINTE CROIX DES PELLETIERS	I – DE LA RUE A L'ERP	D - Largeur, dévers et luminosité globale	(Largeur de passage non-conforme) DEMANDE DE DEROGATION POUR IMPOSSIBILITE TECHNIQUE Notes : largeur du trottoir = 0,75m.	OUI	Impossibilité technique
1073 - Bâtiment Victor Hugo	001. HUGO VICTOR annexe E.R.B.A	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique

Ad'AP : annexe 5.5 - Liste indicative des dérogations

Parent	Nom	Elément de la chaîne de déplacement	Point Analysé	Point Critique	Dérog	Motif
1078 - CIMETIERE MONUMENTAL	001. CIMETIERE MONUMENTAL	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique
1080 - CIMETIERE DE L'OUEST	001. CIMETIERE DE L'OUEST	I – DE LA RUE A L'ERP	H - Escaliers extérieurs	(Absence de cheminement alternatif) ACCES NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE Notes : L'accueil n'est pas accessible, mais le gardien sort de son bureau facilement.	OUI	Impossibilité technique
1081 - CIMETIERE DU MONT GARGAN	001. CIMETIERE DU MONT GARGAN	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	F - Qualités générales du revêtement	(Présence de trous et de fentes) Compte tenu de l'état actuel du sol et de l'ancienneté du site, celui-ci ne pourra pas être modifié. DEMANDE DE DEROGATION POUR PRESERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL	OUI	Impossibilité technique
1082 - CIMETIERE DU NORD	001. CIMETIERE DU NORD	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE Notes : L'accueil actuel ne permet pas de recevoir des PMR. Il faut créer un accueil accessible à tous.	OUI	Impossibilité technique
1082 - CIMETIERE DU NORD	001. CIMETIERE DU NORD	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE Notes : Certaines zones du cimetière ne sont pas accessibles aux UFR.	OUI	Impossibilité technique
1089 - Centre Malraux	001. MALRAUX centre culturel	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique
1090 - MAISON / BIBLIOTHEQUE DU PLATEAU	001. BIBLIOTHEQUE DU PLATEAU	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique

Ad'AP : annexe 5.5 - Liste indicative des dérogations

Parent	Nom	Elément de la chaîne de déplacement	Point Analysé	Point Critique	Dérog	Motif
1090 - MAISON / BIBLIOTHEQUE DU PLATEAU	001. BIBLIOTHEQUE DU PLATEAU	I – DE LA RUE A L'ERP	H - Escaliers extérieurs	(Absence de cheminement alternatif) ACCES NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique
1091 - Maison de la Lombardie	001. LOMBARDIE maison de quartier	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1095 - Centre Les Essarts	001. LES ESSARTS centre de loisirs + château	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	J - Rétrécissement ponctuel du cheminement	(Largeur de passage non-conforme) Le cheminement ne pourra pas être modifié compte tenu des contraintes techniques. DEMANDE DE DEROGATION A PREVOIR POUR CONTRAINTES TECHNIQUES Notes : Ce couloir dessert deux salles qui resteront inaccessibles à des personnes en fauteuil. Le cas échéant, utiliser d'autres salles accessibles.	OUI	Impossibilité technique
1095 - Centre Les Essarts	001. LES ESSARTS centre de loisirs + château	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1095 - Centre Les Essarts	001. LES ESSARTS centre de loisirs + château	III – EQUIPEMENTS	A - Sanitaires non adaptés	L'étage n'est pas rendu accessible aux personnes en fauteuil. Il est donc inutile de rendre accessibles ces sanitaires.	OUI	Impossibilité technique
1096 - Le Petit Prince	001. LE PETIT PRINCE centre aéré	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique
1096 - Le Petit Prince	001. LE PETIT PRINCE centre aéré	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	F - Qualités générales du revêtement	(Revêtement du sol non conforme) Compte tenu de l'état actuel du sol et de l'ancienneté du site, celui-ci ne pourra pas être modifié. DEMANDE DE DEROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE Notes : L'état actuel du sol ne permet pas l'accès aux usagers en fauteuils roulants. (Aide humaine)	OUI	Impossibilité technique
1096 - Le Petit Prince	001. LE PETIT PRINCE centre aéré	I – DE LA RUE A L'ERP	H - Escaliers extérieurs	(Absence de cheminement alternatif) ACCES NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique

Ad'AP : annexe 5.5 - Liste indicative des dérogations

Parent	Nom	Elément de la chaine de déplacement	Point Analysé	Point Critique	Dérog	Motif
1112 - CALENDE toilettes publiques	001. CALENDE toilettes publiques	I – DE LA RUE A L'ERP	H - Escaliers extérieurs	(Absence de cheminement alternatif) ACCES NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1119 - Eglise saint Vivien	001. SAINT VIVIEN église	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	N - Ecart de niveau (ressaut)	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1119 - Eglise saint Vivien	001. SAINT VIVIEN église	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1119 - Eglise saint Vivien	001. SAINT VIVIEN église	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE Notes : Chevalet amovible.	OUI	Impossibilité technique
1119 - Eglise saint Vivien	001. SAINT VIVIEN église	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	N - Ecart de niveau (ressaut)	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1120 - Eglise Saint Maclou	001. SAINT MACLOU église	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	N - Ecart de niveau (ressaut)	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE Notes : L'autel restera inaccessible aux usagers en fauteuil roulant cependant le service pourra être rendu au pied du mobilier. Mesure de substitution : lors de mariage si un témoin est dans l'impossibilité de franchir les marches il faudra prévoir une table au bas des marches afin qu'il puisse signer les registres.	OUI	Impossibilité technique

Ad'AP : annexe 5.5 - Liste indicative des dérogations

Parent	Nom	Elément de la chaîne de déplacement	Point Analysé	Point Critique	Dérog	Motif
1121 - Eglise Saint Gervais	001. SAINT GERVAIS église	I – DE LA RUE A L'ERP	H - Escaliers extérieurs	(Absence de cheminement alternatif) ACCES NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1121 - Eglise Saint Gervais	001. SAINT GERVAIS église	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1123 - Eglise Saint Godard	001. SAINT GODARD église	I – DE LA RUE A L'ERP	H - Escaliers extérieurs	(Absence de cheminement alternatif) ACCES NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1123 - Eglise Saint Godard	001. SAINT GODARD église	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	N - Ecart de niveau (ressaut)	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE Notes : Présence d'un ressaut de 0,14 m pour accéder au chœur. Bâtiment non rendu accessible aux usagers en fauteuil roulant, il est donc inutile de créer une rampe d'accès	OUI	Impossibilité technique
1124 - Eglise Saint Hilaire	001. SAINT HILAIRE église	III – EQUIPEMENTS	A - Sanitaires non adaptés	(Absence de sanitaires adaptés sur ce niveau -cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 12) - DEMANDE DE DEROGATION POUR PRESERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL	OUI	Impossibilité technique
1124 - Eglise Saint Hilaire	001. SAINT HILAIRE église	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	G - Défauts ponctuels du revêtement + grille	(Présence de trous et fentes) Améliorer la circulation, notamment par le remplacement de la grille ou de la bouche d'égout. Notes : Demande de dérogation pour préservation du patrimoine.	OUI	Impossibilité technique
1124 - Eglise Saint Hilaire	001. SAINT HILAIRE église	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	N - Ecart de niveau (ressaut)	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE Notes : Autel amovible.	OUI	Impossibilité technique

Ad'AP : annexe 5.5 - Liste indicative des dérogations

Parent	Nom	Elément de la chaine de déplacement	Point Analysé	Point Critique	Dérog	Motif
1125 - Eglise / Presbytère Saint Joseph	001. SAINT JOSEPH église	I – DE LA RUE A L'ERP	H - Escaliers extérieurs	(Absence de cheminement alternatif) ACCES NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE Notes : Aucune entrée n'est accessible.	OUI	Impossibilité technique
1127 - Eglise Saint Clément	001. SAINT CLEMENT église	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	N - Ecart de niveau (ressaut)	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1127 - Eglise Saint Clément	001. SAINT CLEMENT église	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Présence de 3 marches sans dispositif de franchissement conforme) Possibilité de demande de dérogation pour disproportion manifeste. Mesure de substitution : lors de mariage si un témoin est dans l'impossibilité de franchir les marches il faudra prévoir une table au bas des marches afin qu'il puisse signer les registres.	OUI	Impossibilité technique
1128 - Eglise / Presbytère Saint Romain	001. SAINT ROMAIN église	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1128 - Eglise / Presbytère Saint Romain	002. SAINT ROMAIN presbytère	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	H - Largeur, dévers et luminosité globale	(Largeur de passage non-conforme) Le cheminement ne pourra pas être modifié compte tenu des contraintes technique. DEMANDE DE DEROGATION A PREVOIR POUR CONTRAINTES TECHNIQUES Notes : A certains endroit, le cheminement est réduit à 0,73m.	OUI	Impossibilité technique
1130 - Eglise / Presbytère Saint Patrice	001. SAINT PATRICE église	I – DE LA RUE A L'ERP	D - Largeur, dévers et luminosité globale	(Largeur de passage non-conforme) DEMANDE DE DEROGATION POUR IMPOSSIBILITE TECHNIQUE Notes : Venir en voiture et utiliser la place de stationnement réservée qui sera créée	OUI	Impossibilité technique
1130 - Eglise / Presbytère Saint Patrice	001. SAINT PATRICE église	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	N - Ecart de niveau (ressaut)	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE Notes : Possibilité de prévoir un accueil au pied du baptistère, aide à la personne de plain pied	OUI	Impossibilité technique

Ad'AP : annexe 5.5 - Liste indicative des dérogations

Parent	Nom	Elément de la chaine de déplacement	Point Analysé	Point Critique	Dérog	Motif
1130 - Eglise / Presbytère Saint Patrice	001. SAINT PATRICE église	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	N - Ecart de niveau (ressaut)	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE Notes : Possibilité de demande de dérogation pour disproportion manifeste. Mesure de substitution : lors de mariage si un témoin est dans l'impossibilité de franchir les marches il faudra prévoir une table au bas des marches afin qu'il puisse signer les registres.	OUI	Impossibilité technique
1130 - Eglise / Presbytère Saint Patrice	002. SAINT PATRICE presbytère	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	B - Porte	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR CONTRAINTES TECHNIQUES Notes : Porte des sanitaires	OUI	Impossibilité technique
1130 - Eglise / Presbytère Saint Patrice	002. SAINT PATRICE presbytère	III – EQUIPEMENTS	A - Sanitaires non adaptés	(Absence de sanitaires adaptés sur ce niveau - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 12) - DEMANDE DE DEROGATION POUR IMPOSSIBILITE TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique
1130 - Eglise / Presbytère Saint Patrice	002. SAINT PATRICE presbytère	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE Notes : Escaliers menant vers la salle à l'étage	OUI	Impossibilité technique
1132 - Chapelle Sainte Catherine	001. SAINTE CATHERINE chapelle	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	Possibilité de demande de dérogation pour disproportion manifeste. Mesure de substitution : lors de mariage si un témoin est dans l'impossibilité de franchir les marches il faudra prévoir une table au bas des marches afin qu'il puisse signer les registres.	OUI	Impossibilité technique
1134 - Eglise Sainte Claire	001. SAINTE CLAIRE église	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	N - Ecart de niveau (ressaut)	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1135 - Eglise Sainte Madeleine	001. SAINTE MADELEINE église	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	N - Ecart de niveau (ressaut)	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique

Ad'AP : annexe 5.5 - Liste indicative des dérogations

Parent	Nom	Elément de la chaine de déplacement	Point Analysé	Point Critique	Dérog	Motif
1148 - Jardin des plantes	009. JARDIN DES PLANTES - Abords généraux	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	F - Qualités générales du revêtement	(Revêtement du sol non conforme) Compte tenu de l'état actuel du sol et de l'ancienneté du site, celui-ci ne pourra pas être modifié. DEMANDE DE DEROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE Notes : Allées de tout le parc en graviers.	OUI	Impossibilité technique
1148 - Jardin des plantes	001. JARDIN DES PLANTES comité asso	II – ENTREE / ACCUEIL / SAS	C - Porte d'entrée et SAS	Largeur du passage utile de la porte d'entrée = 0,75 m, non conforme. Cet accès menant sur un escalier sans cheminement alternatif de ce côté du bâtiment, il est inutile de rendre accessible cette entrée à des usagers en fauteuil roulant.	OUI	Impossibilité technique
1148 - Jardin des plantes	001. JARDIN DES PLANTES comité asso	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique
1148 - Jardin des plantes	002. JARDIN DES PLANTES pavillon XVII	I – DE LA RUE A L'ERP	H - Escaliers extérieurs	(Absence de cheminement alternatif) ACCES NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1148 - Jardin des plantes	002. JARDIN DES PLANTES pavillon XVII	I – DE LA RUE A L'ERP	H - Escaliers extérieurs	(Absence de cheminement alternatif) ACCES NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1148 - Jardin des plantes	003. JARDIN DES PLANTES orangerie	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	F - Qualités générales du revêtement	(Revêtement du sol non conforme) Compte tenu de l'état actuel du sol, celui-ci ne pourra pas être modifié. DEMANDE DE DEROGATION POUR IMPOSSIBILITE TECHNIQUE Notes : Graviers installés pour l'exposition. Le sol est habituellement en terre battue pour permettre le travail d'engins. A laisser en l'état.	OUI	Impossibilité technique
1148 - Jardin des plantes	004. JARDIN DES PLANTES Serre n°18	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique

Ad'AP : annexe 5.5 - Liste indicative des dérogations

Parent	Nom	Élément de la chaîne de déplacement	Point Analysé	Point Critique	Dérog	Motif
1176 - Eglise Saint- Ouen	001. SAINT OUEN église	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1176 - Eglise Saint- Ouen	001. SAINT OUEN église	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	B - Porte	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR PRESERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL Notes : Largeur = 0,75 m	OUI	Impossibilité technique
1179 - MUSEE FLAUBERT	001. MUSEE FLAUBERT	I – DE LA RUE A L'ERP	H - Escaliers extérieurs	(Absence de cheminement alternatif) ACCES NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE Notes : Des escaliers de pierre dans le jardin mènent au bâtiment.	OUI	Impossibilité technique
1179 - MUSEE FLAUBERT	001. MUSEE FLAUBERT	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	F - Qualités générales du revêtement	(Revêtement du sol non conforme) Compte tenu de l'état actuel du sol et de l'ancienneté du site, celui-ci ne pourra pas être modifié. DEMANDE DE DEROGATION POUR PRESERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL Notes : Sol en gravier dans le jardin.	OUI	Impossibilité technique
1180 - MUSEE CORNEILLE	001. MUSEE CORNEILLE	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	N - Ecart de niveau (ressaut)	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1180 - MUSEE CORNEILLE	001. MUSEE CORNEILLE	VI – CIRCULATIONS HORIZONTALES	N - Ecart de niveau (ressaut)	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE Notes : Différentes marches de 0,06m de hauteur.	OUI	Impossibilité technique
1180 - MUSEE CORNEILLE	001. MUSEE CORNEILLE	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique

Ad'AP : annexe 5.5 - Liste indicative des dérogations

Parent	Nom	Elément de la chaîne de déplacement	Point Analysé	Point Critique	Dérog	Motif
1182 - Conservatoire	001. CONSERVATOIRE bâtiment général	III – EQUIPEMENTS	A - Sanitaires non adaptés	(Absence de sanitaires adaptés sur ce niveau - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 12) - DEMANDE DE DEROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE ENTRE LES MOYENS MIS EN ŒUVRE ET LES CONSEQUENCES Notes : Des WC PMR seront créés au même niveau.	OUI	Impossibilité technique
1182 - Conservatoire	001. CONSERVATOIRE bâtiment général	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1182 - Conservatoire	001. CONSERVATOIRE bâtiment général	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique
1182 - Conservatoire	001. CONSERVATOIRE bâtiment général	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique
1186 - Gros Horloge	001. BEFFROI gros horloge	II – ENTREE / ACCUEIL / SAS	C - Porte d'entrée et SAS	(Vantail trop étroit - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10) DEMANDE DE DEROGATION POUR PRESERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL	OUI	Impossibilité technique
1186 - Gros Horloge	001. BEFFROI gros horloge	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	OUI	Impossibilité technique
1188 - Théâtre des arts	001. THEATRE DES ARTS asso	III – EQUIPEMENTS	A - Sanitaires non adaptés	(Absence de sanitaires adaptés sur ce niveau - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 12) - DEMANDE DE DEROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE ENTRE LES MOYENS MIS EN ŒUVRE ET LES CONSEQUENCES Notes : L'ascenseur ne dessert pas ce niveau, présence de sanitaires adaptés au niveau S01.	OUI	Impossibilité technique
1188 - Théâtre des arts	001. THEATRE DES ARTS asso	III – EQUIPEMENTS	A - Sanitaires non adaptés	(Absence de sanitaires adaptés sur ce niveau - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 12) - DEMANDE DE DEROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE ENTRE LES MOYENS MIS EN ŒUVRE ET LES CONSEQUENCES Notes : Présence de sanitaires adaptés au niveau S01, accessibles par l'ascenseur, à signaler.	OUI	Impossibilité technique

Ad'AP : annexe 5.5 - Liste indicative des dérogations

Parent	Nom	Elément de la chaîne de déplacement	Point Analysé	Point Critique	Dérog	Motif
1208 - RESTO du COEUR route de DARNETAL	001. RESTO du COEUR DARNETAL	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1211 - FRONT DE SEINE	004. Front de Seine - Associations 1er étage	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	B – Conformité de l'ascenseur	(Absence d'ascenseur conforme) Permettre l'accès à la cabine d'ascenseur, notamment par le remplacement par une cabine conforme. [Impossibilité technique avérée.] Notes : La largeur de la porte est trop étroite et il ne semble pas possible d'agrandir la cabine. Demande de dérogation pour impossibilité technique.	OUI	Impossibilité technique
1212 - AREJ rue Mollien	001. AREJ asso (101 rue Mollien)	I – DE LA RUE A L'ERP	H - Escaliers extérieurs	(Absence de cheminement alternatif) ACCES NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique
1212 - AREJ rue Mollien	001. AREJ asso (101 rue Mollien)	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique
1221 - Comité de quartier Saint Clément	001. COMITE DE QUARTIER ST JULIEN	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique
1222 - Salle Geoffroy	001. CAVELIER SALLE Geoffroy	I – DE LA RUE A L'ERP	H - Escaliers extérieurs	(Absence de cheminement alternatif) ACCES NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique
1223 - Médecins du monde	001. MEDECINS DU MONDE asso	I – DE LA RUE A L'ERP	H - Escaliers extérieurs	(Absence de cheminement alternatif) ACCES NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique
1223 - Médecins du monde	001. MEDECINS DU MONDE asso	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique

Ad'AP : annexe 5.5 - Liste indicative des dérogations

Parent	Nom	Elément de la chaîne de déplacement	Point Analysé	Point Critique	Dérog	Motif
1223 - Médecins du monde	001. MEDECINS DU MONDE asso	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique
1225 - Presbytère Saint Sever	001. SAINT SEVER presbytère	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1225 - Presbytère Saint Sever	001. SAINT SEVER presbytère	III – EQUIPEMENTS	A - Sanitaires non adaptés	(Absence de sanitaires adaptés sur ce niveau - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 12) - DEMANDE DE DEROGATION POUR IMPOSSIBILITE TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique
1227 - Presbytère Sainte Madeleine	001. SAINTE MADELEINE presbytère	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE Notes : Il y a un escalier menant à un étage/grenier.	OUI	Impossibilité technique
1314 - Cyberbase / Plot Nord / Plot HR	002. PLOT NORD	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique
1342 - RPA Hameau des brouettes	001. RPA HAMEAU DES BROUETTES	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE Notes : ERP de 5e catégorie, des chambres sont accessibles dans les étages par l'ascenseur.	OUI	Impossibilité technique
1791 - Vestiaires sport Irène Hermel	001. HERMEL vestiaire sports et sev	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE Notes : Bureau non rendu accessible au fauteuils	OUI	Impossibilité technique
1798 - Resto du cœur rue Desseaux	001. 51-57 RESTO du CŒUR	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE	OUI	Impossibilité technique

Ad'AP : annexe 5.5 - Liste indicative des dérogations

Parent	Nom	Elément de la chaîne de déplacement	Point Analysé	Point Critique	Dérog	Motif
9999 - CCAS	003. L'ESCALE	IV – CIRCULATIONS VERTICALES	D – Escaliers intérieurs	(Ressaut non traité) CHEMINEMENT NON RENDU ACCESSIBLE AUX UTILISATEURS DE FAUTEUILS ROULANT SOUS RÉSERVE DE L OBTENTION D UNE DÉROGATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE	OUI	Impossibilité technique

143

DEROGATION POUR :	NB
Disproportion manifeste	0
Impossibilité technique	143
Protection du patrimoine	0
Nombre total de demandes de Dérogation envisagées	143